



Communiqué de presse

Bruxelles, vendredi 17 février 2012

Le Secrétaire d'Etat Bogaert prend initiative concernant le travail intérimaire dans le secteur public

Le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics entamera des négociations concernant l'emploi de personnel intérimaire dans le secteur public. Ces discussions se dérouleront au sein du Comité A. Les négociations avec les partenaires sociaux doivent aboutir pour la fin du mois de juin à un règlement pour le travail intérimaire dans le secteur public. L'initiative est la suite des discussions qui ont eu lieu ce matin lors du Conseil des Ministres concernant la transposition de la directive européenne sur le travail intérimaire.

Hendrik Bogaert est partisan de permettre le travail intérimaire dans les administrations à condition que cela se fasse de façon dosée et que ça n'affaiblisse en aucun cas le statut des fonctionnaires. Le Secrétaire d'Etat estime que le travail intérimaire crée des possibilités dans le cadre de la politique de diversité au sein de l'administration: des gens qui, sous d'autres conditions, auraient eu peu de possibilités de travailler pour l'administration, se verront offrir cette opportunité par le biais du travail intérimaire.